|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | A/HRC/S-25/1 |
| _unlogo | **Assemblée générale** | Distr. générale19 octobre 2016FrançaisOriginal : anglais |

**Conseil des droits de l’homme**

**Vingt-cinquième session extraordinaire**

21 octobre 2016

 Lettre datée du 18 octobre 2016, adressée au Président du Conseil des droits de l’homme par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord auprès de l’Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales à Genève

J’ai l’honneur par la présente de vous demander de convoquer une session extraordinaire du Conseil des droits de l’homme. Je vous adresse la présente demande au nom du groupe restreint à Genève (composé de l’Allemagne, Arabie saoudite, États-Unis d’Amérique, France, Italie, Jordanie, Koweït, Maroc, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et Turquie), face à la détérioration la plus récente de la situation des droits de l’homme à Alep et le non-respect, par le régime de Bachar el-Assad et ses alliés, de leurs obligations internationales en matière de droits de l’homme.

Lors de cette session extraordinaire, nous demanderons au Conseil des droits de l’homme d’adopter une résolution sur la détérioration de la situation en République arabe syrienne et sur les derniers faits nouveaux à Alep. Nous aurons un débat informel sur le texte de la résolution le mercredi 19 octobre 2016, à 10 heures.

Vous trouverez ci-joint la liste des 16 États Membres du Conseil des droits de l’homme et des États observateurs qui soutiennent la demande de convocation de la session extraordinaire. Il est important que cette session se tienne sans retard excessif. Conscient des difficultés pratiques et logistiques qu’entraîne la tenue d’une session extraordinaire à si brève échéance, je vous demande que celle-ci ait lieu le vendredi 21 octobre 2016.

L’Ambassadeur,
Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord,
(*Signé*) J. **Braithwaite**

Annexe

 États Membres du Conseil des droits de l’homme et États observateurs demandant la tenue d’une session extraordinaire

 États Membres

Allemagne, Arabie saoudite, Belgique, Émirats arabes unis, France, Géorgie, Lettonie, Mexique, Paraguay, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Slovénie et Suisse.

 États observateurs

Autriche, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Ireland, Islande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Roumanie, Suède, Tchéquie et Turquie.